

ATTESTATION – Génisse

Je soussigné,

Demeurant à

Atteste sur l'honneur que les animaux mentionnés ci-dessous,

N° à 10 chiffres	Date de naissance

Sont des génisses et cela par référence à l'accord Interprofessionnel du 17 Février 1998 relatif aux mentions devant figurer obligatoirement en matière d'étiquetage et de promotion de la viande bovine, et, conformément à la réglementation communautaire, une génisse est définie comme un bovin femelle n'ayant pas vêlé (règlement 1208 81 – 28 Avril 1981).

Je dispose des pièces et documents permettant d'apporter la preuve des informations portées sur la présente attestation, et m'engage à les présenter lors de tout contrôle.

Fait, le : A : Signature :

Nom de l'éleveur

N° de cheptel

Téléphone

.....

.....

.....